

Cet appel à projets de recherche est rendu possible grâce à un financement dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030, avec une enveloppe globale de 475 000 \$ pour la période 2024-2025.

Financement de 1 à 3 projets de recherche. Durée du financement : 24 mois

Des frais indirects de recherche (jusqu'à 27 %) seront autorisés sur ces montants.

Objectifs du financement :

- Augmentation de la capacité de recherche interétablissement et interordre dans le domaine des bioénergies ;
- Contribuer efficacement à structurer la filière des bioénergies au Québec ;
- Développer de nouvelles compétences/procédés dans le domaine des bioénergies ;
- Renforcer les pôles de recherche dans le domaine des bioénergies ;
- Mettre en place et développer des collaborations entre différents acteurs de la chaîne d'innovation au Québec.

Conditions à remplir :

1. Le sujet de recherche doit être en lien avec la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-hydrogene-vert-bioenergies>. Ainsi, le projet doit couvrir au moins un des aspects suivants : production, conversion, stockage ou utilisation de l'hydrogène vert et les bioénergies ;
2. Le comité de suivi se donne le droit de demander une révision du budget proposé, si nécessaire ;
3. Au moment du dépôt d'une demande d'aide financière, chaque proposition de projet doit être portée par un **CHERCHEUR MEMBRE DU RQEI** et par un **CCTT MEMBRE DE L'ESCOUADE ÉNERGIE** ;
4. Les propositions de projet doivent répondre aux critères suivants :
 - a. Limite de deux propositions par chercheur universitaire membre du RQEI, à titre de chercheur principal ;
 - b. Limite de deux propositions par CCTT membre de l'Escouade Énergie pour un même chercheur principal ;
 - c. Aucune limite de propositions par co-chercheurs provenant d'universités ou de CCTT afin d'encourager la collaboration interétablissement et interordre ;
 - d. Limite d'une seule proposition retenue et financée par chercheur principal universitaire et par CCTT;
 - e. Être indépendante de tout financement reçu antérieurement dans le cadre des appels à projets antérieurs portant sur le même sujet ;
 - f. Si applicable, être complémentaire aux projets déjà financés dans le cadre des appels à projets antérieurs portant sur le même sujet ;
5. La demande d'aide financière doit être égale ou inférieure à 475 000 \$. Le financement demandé doit être cohérent avec les travaux de recherche proposés dans le cadre du projet ainsi qu'avec l'envergure de son impact sur les filières hydrogène vert et bioénergies ;
6. Toute communication au sujet de cet appel à projets doit passer par l'adresse RQEI@uqtr.ca afin d'être prise en considération ;
7. La proposition de projet dûment remplie doit être soumise par courriel (RQEI@UQTR.CA) au plus tard **31 août 2024 à 23h59 (EST)** ; Les demandes d'aide financière incomplètes ou soumises après le **31 août 2024 à 23h59 (EST)** ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation :

1. Qualité du projet (40%) :
 - a. Pertinence scientifique : contexte, objectif, méthodologie et contributions scientifiques du projet par rapport à l'état des connaissances aux niveaux national et international ;
 - b. Faisabilité du projet : budget, calendrier, livrables ;
 - c. Perspectives d'expansion et d'effet levier du projet.
2. Retombées du projet (40%) :
 - a. Retombées économiques et potentiel de mise en marché du projet ;

- b. Impact environnemental du projet : potentiel de réduction des émissions de GES au Québec, potentiel de réduction de la consommation d'énergie, valorisation de matières résiduelles actuellement non valorisées ;
 - c. Impact du projet vis-à-vis de l'atteinte des cibles définies par l'entente de structuration de la filière bioénergies (voir page 8) et la mise en place de collaborations interordres et interétablissements.
3. Qualité de l'équipe (20%) :
- a. Complémentarité des équipes universitaires et collégiales ;
 - b. Capacité des candidats à mener à termes les travaux de recherche.

Provenance du financement

Cet appel à projets de recherche est rendu possible grâce à un financement dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030, avec une enveloppe globale de 475 000 \$ pour la période 2024-2025.



Les demandes de bourse incomplètes ne seront pas examinées.

Toute communication au sujet de cet appel à projets devra passer par l'adresse RQEI@uqtr.ca afin d'être prise en considération.

La proposition de projet dûment remplie doit être soumise par courriel (RQEI@UQTR.CA) au plus tard **31 août 2024 à 23h59 (EST)**.

Veillez joindre en annexe à ce formulaire tous les documents pertinents à l'évaluation du projet.

Projet de recherche en Bioénergies

Demande de financement

À l'usage du RQEI — numéro de la demande

1. Titre du projet			
2. Durée du projet			
Date de début		Date de fin	
Année	Mois	Année	Mois
3. Identification de l'établissement universitaire demandeur			
Nom de l'établissement			
Nom du chercheur principal (MEMBRE DU RQEI)	Téléphone	Courriel	
4. Identification de l'établissement collégiale demandeur			
Nom du CCTT (MEMBRE DE L'ESCOUADE ÉNERGIE)		Nom de l'établissement collégiale	
Nom du chercheur principal	Téléphone	Courriel	
5. Identification des autres établissements associés à la réalisation du projet			
Nom de l'établissement			
Nom du co-chercheur	Téléphone	Courriel	
Nom de l'établissement			
Nom du co-chercheur	Téléphone	Courriel	

6. Description du projet

6,2 Résumé du projet *Description du projet destinée au grand public : de quoi s'agit-il ? [2000 caractères maximum]*

6,3 Description du projet *Veillez décrire votre projet [5 pages maximum] en tenant compte des critères d'évaluation ci-dessous.*

1. Qualité du projet (40%) :
 - a. Pertinence scientifique : contexte, objectif, méthodologie et contributions scientifiques du projet par rapport à l'état des connaissances aux niveaux national et international ;
 - b. Faisabilité du projet : budget, calendrier, livrables ;
 - c. Perspectives d'expansion et d'effet levier du projet.

2. Retombées du projet (40%) :
 - a. Retombées économiques et potentiel de mise en marché du projet ;
 - b. Impact environnemental du projet : potentiel de réduction des émissions de GES au Québec, potentiel de réduction de la consommation d'énergie, valorisation de matières résiduelles actuellement non valorisées ;
 - c. Impact du projet vis-à-vis de l'atteinte des cibles définies par l'entente de structuration de la filière bioénergies (voir page 8) et la mise en place de collaborations interordres et interétablissements.

3. Qualité de l'équipe (20%) :
 - a. Complémentarité des équipes universitaires et collégiales ;
 - b. Capacité des candidats à mener à termes les travaux de recherche.



6,4 **Liste des références** *Présentez les références bibliographiques qui appuient votre demande [1 page maximum]*

6,5

Calendrier de réalisation du projet *Veillez fournir une liste des activités principales dans une séquence logique (l'utilisation d'un diagramme de Gantt est suggéré).*

*L'échéancier du projet doit être clair et réalisable, **maximum 24 mois.***

6,6 Cibles et indicateurs du projet Veuillez fournir, autant que possible, une liste des livrables considérés et des étudiants formés dans le cadre du projet.

Ci
ble
s

Indicateur	Nombre	Détails (titre / nom)
Publications professionnelles		
Publications académiques		
Technologies développées et réutilisées dans un projet industriel externe		
Étudiants formés		

6,7 Suggestions d'évaluateurs externes *Veillez identifier au moins 4 évaluateurs et/ou évaluatrices externes pour votre projet de recherche (au Québec, au Canada ou à l'international; secteurs publics ou privés).*

Les personnes doivent :

- *avoir une expertise pertinente vis-à-vis de l'appel à projets ;*
- *ne pas présenter une situation de conflit d'intérêts avec les participants (ne pas être de la même institution, ne pas avoir eu de collaboration directe lors des 5 dernières années).*

Nom et prénom	Institution et, s'il y a lieu, date de la dernière collaboration directe	Coordonnées (courriel)

6,8	<p>Budget Fournissez un budget global décrivant les coûts du projet</p> <p>Dépenses admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rémunération : étudiants de 1^{er} cycle, étudiants de 2^e cycle, étudiants de 3^e cycle, professionnels de recherche, techniciens de recherche Bourses et compléments de bourses : étudiants de 1^{er} cycle, étudiants de 2^e cycle, étudiants de 3^e cycle Frais liés aux transferts des connaissances et à la diffusion Frais opérationnels (consommables et équipements capitalisés) Frais d'achat et de développement de logiciels Frais d'échantillonnage des matériaux et de contrôle de qualité liés au développement d'un procédé de fabrication Frais de production de prototypes et de systèmes Achat ou location d'équipements (dans le cas d'un achat, la valeur de l'équipement doit être égale ou inférieure à 15 000 \$ avant les taxes) Honoraires professionnels (rédacteurs, traducteurs, etc.) Frais de protection, de gestion et d'exploitation de propriété intellectuelle Frais de formation hautement spécialisée pour le personnel technique Frais de déplacement et de séjour <p>Dépenses non admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rémunération des chercheurs principaux et co-chercheurs universitaires Dégagement d'enseignement des professeurs universitaires
------------	---

Vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires.

** Veuillez indiquer les sources de financement complémentaires confirmées. Svp, démontrer la portion des dépenses couvertes par chaque financement (une même dépense ne pouvant être financée à plus de 100%, peu importe la source de financement).*

Dépenses prévues (taux coûtant)	Montant \$	*Sources de financement complémentaires
Rémunération :		
étudiants de 1 ^{er} cycle		
étudiants de 2 ^e cycle		
étudiants de 3 ^e cycle		
professionnels et techniciens de recherche (CCTTs)		
professionnels et techniciens de recherche (universités)		
Bourses et compléments de bourses :		
étudiants de 1 ^{er} cycle		
étudiants de 2 ^e cycle		
étudiants de 3 ^e cycle		
Frais liés aux transferts des connaissances et à la diffusion :		
Frais opérationnels (consommables et équipements capitalisés)		
Frais d'achat et de développement de logiciels		
Frais d'échantillonnage des matériaux et de contrôle de qualité liés au développement d'un procédé de fabrication		
Frais de production de prototypes et de systèmes		
Achat ou location d'équipements (dans le cas d'un achat, la valeur de l'équipement doit être égale ou inférieure à 15 000 \$ avant les taxes)		
Honoraires professionnels (rédacteurs, traducteurs, etc.)		
Frais de protection, de gestion et d'exploitation de propriété intellectuelle		
Frais de formation hautement spécialisée pour le personnel technique		
Frais de déplacement et de séjour		
Frais indirects de la recherche (jusqu'à 27% des sommes octroyées pour la réalisation du projet de recherche, lorsqu'applicable)**		

Montant demandé :

******Des frais indirects de recherche (FIR) jusqu'à un maximum de 27% des dépenses directes pourront être autorisées, nous devons appliquer les règles de calcul du guide suivant: https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/outils_aide/recherche/guide_ententes_recherche.pdf

Justification des dépenses (maximum 3 pages) :

7. Engagement du demandeur

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Je m'engage à respecter les instructions de communication mentionnées dans l'article « 8. Publicité » de l'entente.

- 8.1 Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser le nom d'une autre Partie ou de l'un des membres du personnel d'une autre Partie dans quelque document publicitaire que ce soit sans le consentement préalable écrit d'un représentant dûment autorisé de l'autre Partie.
- 8.2 Les Parties s'engagent à indiquer clairement dans toutes les publications, annonces publicitaires et tous les communiqués reliés à la Convention ou à l'Entente qu'une subvention du gouvernement du Québec a été versée.
- 8.3 Les Parties doivent faire parvenir à la ou au secrétaire du Comité de suivi une copie de tout projet de publications, d'annonces publicitaires et de communiqués reliés à la Convention ou à l'Entente qu'elles souhaitent publier. La ou le secrétaire du Comité de suivi sera responsable de réviser ledit matériel et pourra demander à la Partie concernée des modifications au matériel de communication produit avant de le transmettre au MERN pour approbation conformément à la Convention. La ou le secrétaire du Comité de suivi informera la Partie concernée de la décision du MERN. Cette exigence ne s'applique pas aux publications scientifiques.
- 8.4 La publicité ou l'affichage qui entoure le Projet doit être conforme à la réglementation sur l'affichage ou la publicité commerciale.

J'autorise le RQEI et l'Escouade Énergie à diffuser sur leurs plateformes (réseaux sociaux, site Web, etc.) le contenu associé au projet.

J'atteste que la présente demande d'aide financière et, le cas échéant, l'octroi d'une aide financière n'entraînent aucune situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Je m'engage aussi à informer sans délai, par écrit, la secrétaire du comité de suivi, Mme Claudie Beaudoin, de la survenance d'une situation de conflit d'intérêts réel ou apparent dans le cadre de la présente demande et de son évaluation et, le cas échéant, de la réalisation du projet de recherche présenté.

Je comprends que la survenance d'une telle situation pourrait justifier le rejet de la demande d'aide financière ou la résiliation de l'octroi de l'aide financière ou son remboursement, selon ce qui sera déterminé par le comité de suivi.

Nom du chercheur principal	Signature	Date
Nom du chercheur principal	Signature	Date
Nom du collaborateur	Signature	Date
Nom du collaborateur	Signature	Date

Nom du collaborateur

Signature

Date